

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de CRAVANT LES COTEAUX****Séance du 13 OCTOBRE 2025****Délibération n°2025-043**Date de la convocation :
06/10/2025

Membres	14
Présents	13
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le TREIZE OCTOBRE

Les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance à 19h00 à la mairie de Cravant-les-Coteaux, sous la présidence de Mr BAUDRY, Maire.

Etaient présents : MM Christophe BAUDRY – Michel BRIAND - Alain RAGUENEAU- Philippe PION- Pascal VILLEMAINE- Pierre ALLIET -Guy FOUSSARD- Dominique ORION- Matthieu POURLOL- Bruno BASILE - Mmes Mélanie GILLOIRE- Emilie LASSIER et Sandrine GASNIEREtait absent excusé ayant donné pouvoir : Dominique BOUCHER à Pascal VILLEMAINEEtait absent :Est désigné secrétaire de séance : Mr Pascal VILLEMAINE**DEVIS LOGEMENT 2EME ETAGE PRESBYTERE**Mr le maire présente les devis pour la réfection du logement sis au 2^{ème} étage du presbytère

ENTREPRISE QUINTEAU : Porte palière :	1 097.84€ TTC
ENTREPRISE ARCHAMBAULT : Réhabilitation plomberie salle de bains :	2 021.80€ TTC
ENTREPRISE ALPHA PEINTURE : Peintures :	5 554.56€ TTC
ENTREPRISE ALPHA PEINTURE : Sols :	5 538.50€ TTC
ENTREPRISE Loïc GEORGES : Peintures :	5 916.70€ TTC
ENTREPRISE Loïc GEORGES : Sols :	5 382.50€ TTC

Mr RAGUENEAU informe le conseil municipal que l'entreprise BABIN de Cheillé est venu voir le vélux défectueux, le coût du changement des pièces serait de l'ordre de 400€, devis non parvenu à ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient les entreprises suivantes :

ENTREPRISE QUINTEAU : Porte palière :	1 097.84€ TTC
ENTREPRISE ARCHAMBAULT : Réhabilitation plomberie salle de bains :	2 021.80€ TTC
ENTREPRISE Loïc GEORGES : Peintures :	5 916.70€ TTC
ENTREPRISE Loïc GEORGES : Sols :	5 382.50€ TTC

Rendu exécutoire par :
dépôt en Préfecture de TOURS le : 23/10/2025
Notification ou publication le 23/10/2025Le secrétaire de séance
Pascal VILLEMAINEPour extrait conforme
Fait en mairie de CRAVANT LES COTEAUX, le 23/10/2025
Le Maire
Christophe BAUDRY

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de CRAVANT LES COTEAUX****Séance du 13 OCTOBRE 2025****Délibération n°2025-044**

Date de la convocation :

06/10/2025

Membres	14
Présents	13
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le TREIZE OCTOBRE

Les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance à 19h00 à la mairie de Cravant-les-Coteaux, sous la présidence de Mr BAUDRY, Maire.

Etaient présents : MM Christophe BAUDRY – Michel BRIAND - Alain RAGUENEAU- Philippe PION- Pascal VILLEMAINE- Pierre ALLIET -Guy FOUSSARD- Dominique ORION- Matthieu POURLOL- Bruno BASILE - Mmes Mélanie GILLOIRE- Emilie LASSIER et Sandrine GASNIEREtait absent excusé ayant donné pouvoir : Dominique BOUCHER à Pascal VILLEMAINEEtait absent :Est désigné secrétaire de séance : Mr Pascal VILLEMAINE**DEVIS PORTES PERRON MAIRIE (GARDERIE ET LOGEMENT)**

Mr le maire présente les devis pour le remplacement des portes garderie et logement sur le perron de la mairie

ENTREPRISE QUINTEAU menuiseries PVC : 3 915.13€ TTC + 2 973.17€ TTC = 6 888.30€ TTC

ENTREPRISE ABIE CHINON menuiseries PVC ALU : 6 907.97€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'entreprise ABIE pour son offre à 6 907.97€ TTC

Rendu exécutoire par :
dépôt en Préfecture de TOURS le : 23/10/2025
Notification ou publication le 23/10/2025Pour extrait conforme
Fait en mairie de CRAVANT LES COTEAUX, le 23/10/2025
Le Maire
Christophe BAUDRYLe secrétaire de séance
Pascal VILLEMAINE

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de CRAVANT LES COTEAUX****Séance du 13 OCTOBRE 2025****Délibération n°2025-045**Date de la convocation :
06/10/2025

Membres	14
Présents	13
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le TREIZE OCTOBRE

Les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance à 19h00 à la mairie de Cravant-les-Coteaux, sous la présidence de Mr BAUDRY, Maire.

Etaient présents : MM Christophe BAUDRY – Michel BRIAND - Alain RAGUENEAU- Philippe PION- Pascal VILLEMAINE- Pierre ALLIET -Guy FOUSSARD- Dominique ORION- Matthieu POURLOL- Bruno BASILE - Mmes Mélanie GILLOIRE- Emilie LASSIER et Sandrine GASNIEREtait absent excusé ayant donné pouvoir : Dominique BOUCHER à Pascal VILLEMAINEEtait absent :Est désigné secrétaire de séance : Mr Pascal VILLEMAINE**CONTRIBUTION FINANCIERE AU SDIS 37**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il est demandé aux communes une contribution volontaire de 6.20€ par habitant pour résorber la situation budgétaire dégradée du SDIS.

Mr le maire rappelle le montant du contingent SDIS 2025 qui s'élève à 10 925€.

Cette contribution « volontaire » engendrerait une augmentation annuelle de 4340€ pour la commune, 6.20€ par habitant sur 5 ans à partir de 2026.

Mr le maire donne lecture du projet de convention.

Considérant que les dotations diminuent chaque année, le conseil municipal, en attente d'évolution de ce sujet, sursoit cette décision

Rendu exécutoire par :
dépôt en Préfecture de TOURS le : 23/10/2025
Notification ou publication le 23/10/2025Le secrétaire de séance
Pascal VILLEMAINEPour extrait conforme
Fait en mairie de CRAVANT LES COTEAUX, le 23/10/2025
Le Maire
Christophe BAUDRY



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de CRAVANT LES COTEAUX**

Séance du 13 OCTOBRE 2025

Délibération n°2025-046

Date de la convocation :

06/10/2025

Membres	14
Présents	13
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le TREIZE OCTOBRE

Les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance à 19h00 à la mairie de Cravant-les-Coteaux, sous la présidence de Mr BAUDRY, Maire.

Etaient présents : MM Christophe BAUDRY - Michel BRIAND - Alain RAGUENEAU- Philippe PION- Pascal VILLEMAINE- Pierre ALLIET -Guy FOUSSARD- Dominique ORION- Matthieu POUROL- Bruno BASILE - Mmes Mélanie GILLOIRE- Emilie LASSIER et Sandrine GASNIER

Etait absent excusé ayant donné pouvoir : Dominique BOUCHER à Pascal VILLEMAINE

Etait absent :

Est désigné secrétaire de séance : Mr Pascal VILLEMAINE

GEOPTIS INVENTAIRE ET QUALIFICATION DE L'ENSEMBLE DES VOIES

Mr le maire présente la proposition du groupe LA POSTE pour une prestation de recensement et de qualification de l'ensemble des voies communales.
Cette proposition s'élève à 4 920€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse l'adhésion à cette prestation.

Rendu exécutoire par :
dépôt en Préfecture de TOURS le : 23/10/2025
Notification ou publication le 23/10/2025

Le secrétaire de séance
Pascal VILLEMAINE

Pour extrait conforme
Fait en mairie de CRAVANT LES COTEAUX, le 23/10/2025
Le Maire
Christophe BAUDRY





**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de CRAVANT LES COTEAUX**

Séance du 13 OCTOBRE 2025

Délibération n°2025-047

Date de la convocation :
06/10/2025

Membres	14
Présents	13
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le TREIZE OCTOBRE

Les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance à 19h00 à la mairie de Cravant-les-Coteaux, sous la présidence de Mr BAUDRY, Maire.

Etaient présents : MM Christophe BAUDRY – Michel BRIAND - Alain RAGUENEAU- Philippe PION- Pascal VILLEMAINE- Pierre ALLIET -Guy FOUSSARD- Dominique ORION- Matthieu POURLOL- Bruno BASILE - Mmes Mélanie GILLOIRE- Emilie LASSIER et Sandrine GASNIER

Etait absent excusé ayant donné pouvoir : Dominique BOUCHER à Pascal VILLEMAINE

Etait absent :

Est désigné secrétaire de séance : Mr Pascal VILLEMAINE

ESPACES SANS TABAC

Mr le maire donne lecture de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2025 fixant les périmètres et les modèles de signalisation prévus respectivement aux articles R.3512-2 et R.3512-7 du Code de la santé publique.

A la demande de la CCCVL, les élus ont abordé lors du Bureau Communautaire en date du 11 septembre 2025 les dispositions du décret portant sur les espaces sans tabac et il a été décidé que les services de la CCCVL se chargeraient de recenser les espaces concernés sur le territoire conjointement avec les communes membres dans le but d'un éventuel groupement de commandes des signalétiques.

Mr le maire demande aux conseillers municipaux de définir un périmètre d'espace sans tabac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal définit les zones sans tabac suivantes :

- Place de l'église, de l'église à la mairie « ESPACE SANS TABAC »
- Rue de La Forêt, de la mairie à l'impasse des Bertinières « ECOLE SANS TABAC »

Rendu exécutoire par :
dépôt en Préfecture de TOURS le : 23/10/2025
Notification ou publication le 23/10/2025

Le secrétaire de séance
Pascal VILLEMAINE

Pour extrait conforme
Fait en mairie de CRAVANT LES COTEAUX, le 23/10/2025
Le Maire
Christophe BAUDRY



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de CRAVANT LES COTEAUX****Séance du 13 OCTOBRE 2025****Délibération n°2025-048**

Date de la convocation :

06/10/2025

Membres	14
Présents	13
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le TREIZE OCTOBRE

Les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance à 19h00 à la mairie de Cravant-les-Coteaux, sous la présidence de Mr BAUDRY, Maire.

Etaient présents : MM Christophe BAUDRY - Michel BRIAND - Alain RAGUENEAU- Philippe PION- Pascal VILLEMAINE- Pierre ALLIET -Guy FOUSSARD- Dominique ORION- Matthieu POUROL- Bruno BASILE - Mmes Mélanie GILLOIRE- Emilie LASSIER et Sandrine GASNIEREtait absent excusé ayant donné pouvoir : Dominique BOUCHER à Pascal VILLEMAINEEtait absent :Est désigné secrétaire de séance : Mr Pascal VILLEMAINE**SÉCURISATION DU RÉSEAU EDF SECTEUR LES MALVAUDIERES LE Puits MOREAU - ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX**

Mr le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu du SIEIL un dossier de sécurisation du réseau de distribution publique d'énergie électrique aux lieudits Le Puits Moreau- Les Malvaudières.

La dissimulation des réseaux concerne les réseaux Télécom, EDF et FIBRE sur environ 313 m.

Toutefois, il précise que le transfert du génie civil du réseau de télécommunication (dit « cuivre ») au SIEIL durant les travaux engagerait la commune à hauteur de 750€ pour l'étude préliminaire, conformément à la délibération du bureau du SIEIL du 26/02/2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse de régler les 750€ pour l'étude préliminaire au SIEIL.

Rendu exécutoire par :
dépôt en Préfecture de TOURS le : 23/10/2025
Notification ou publication le 23/10/2025Le secrétaire de séance
Pascal VILLEMAINEPour extrait conforme
Fait en mairie de CRAVANT LES COTEAUX, le 23/10/2025
Le Maire
Christophe BAUDRY



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de CRAVANT LES COTEAUX**

Séance du 13 OCTOBRE 2025

Délibération n°2025-049

Date de la convocation :
06/10/2025

Membres	14
Présents	13
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le TREIZE OCTOBRE

Les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance à 19h00 à la mairie de Cravant-les-Coteaux, sous la présidence de Mr BAUDRY, Maire.

Etaient présents : MM Christophe BAUDRY - Michel BRIAND - Alain RAGUENEAU- Philippe PION- Pascal VILLEMAINE- Pierre ALLIET -Guy FOUSSARD- Dominique ORION- Matthieu POUROL- Bruno BASILE - Mmes Mélanie GILLOIRE- Emilie LASSIER et Sandrine GASNIER

Etait absent excusé ayant donné pouvoir : Dominique BOUCHER à Pascal VILLEMAINE

Etait absent :

Est désigné secrétaire de séance : Mr Pascal VILLEMAINE

TERRAIN JEAN DAVONNEAU A BRIANÇON

Mr le maire informe le conseil municipal que le bornage délimitant la partie de terrain vendue à la commune pour l'euro symbolique a eu lieu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prendre en charge les frais de bornage.

Quand l'acte notarié sera signé, le conseil municipal étudiera en collaboration avec le STA TOURAINE SUD OUEST la réalisation d'un plateau ralentisseur entre le parking JEAN DAVONNEAU et le dolmen.

Rendu exécutoire par :
dépôt en Préfecture de TOURS le : 23/10/2025
Notification ou publication le 23/10/2025

Le secrétaire de séance
Pascal VILLEMAINE

Pour extrait conforme
Fait en mairie de CRAVANT LES COTEAUX, le 23/10/2025
Le Maire
Christophe BAUDRY



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de CRAVANT LES COTEAUX****Séance du 13 OCTOBRE 2025****Délibération n°2025-050**

Date de la convocation :

06/10/2025

Membres	14
Présents	13
Représentés	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le TREIZE OCTOBRE

Les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance à 19h00 à la mairie de Cravant-les-Coteaux, sous la présidence de Mr BAUDRY, Maire.

Etaient présents : MM Christophe BAUDRY – Michel BRIAND - Alain RAGUENEAU- Philippe PION- Pascal VILLEMAINE- Pierre ALLIET -Guy FOUSSARD- Dominique ORION- Matthieu POUROL- Bruno BASILE - Mmes Mélanie GILLOIRE- Emilie LASSIER et Sandrine GASNIER

Etait absent excusé ayant donné pouvoir : Dominique BOUCHER à Pascal VILLEMAINE

Etait absent :

Est désigné secrétaire de séance : Mr Pascal VILLEMAINE

TRAVAUX DE VOIRIE 2025 SUPPLÉMENT

Mr le maire rappelle que le montant des travaux de voirie 2025, confiés à TPPL s'élèvent à 70 440,97€ TTC. Toutefois, ik présente un devis complémentaire pour la pose de caniveaux place de la mairie dont le montant s'élève à 2 505.60€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis complémentaire de l'entreprise TPPL d'un montant de 2 505.60€ TTC.

Rendu exécutoire par :
dépôt en Préfecture de TOURS le : 23/10/2025
Notification ou publication le 23/10/2025

Le secrétaire de séance
Pascal VILLEMAINE

Pour extrait conforme
Fait en mairie de CRAVANT LES COTEAUX, le 23/10/2025
Le Maire
Christophe BAUDRY

